

**Arrêté n° 2010-11-0746 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) du bassin de la Cesse sur la commune de Bize-Minervois**

LE PREFET DE L'AUDE  
Chevalier de la légion d'honneur,

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L. 562-1 à L. 562-9 et R 562-1 à R 562-9 relatifs aux Plans de Prévention des Risques Naturels,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2000-0066 du 10 janvier 2000 prescrivant l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'inondation du bassin de la Cesse sur le territoire des communes de Bize-Minervois, Ginestas, Mirepeisset, Saint-Marcel d'Aude et Sallèles d'Aude,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2009-11-3419 du 03 décembre 2009 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques d'inondation du bassin de la Cesse concernant les communes de Bize-Minervois, Ginestas, Mirepeisset, Saint-Marcel d'Aude et Sallèles d'Aude,

**VU** le rapport du commissaire enquêteur en date du 16 mars 2010,

**VU** l'avis favorable de la commune de Bize-Minervois,

**VU** l'avis favorable du 06 octobre 2009 du Conseil Général de l'Aude,

**VU** l'avis favorable du 06 octobre 2009 du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR),

**VU** l'avis favorable du SIAH du Minervois,

**VU** l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture de l'Aude,

**VU** l'avis favorable du Centre Régional de la Propriété Forestière,

**VU** le rapport du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer tirant le bilan de la concertation, en date du 25 mai 2010,

**SUR** proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Aude,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 :**

Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) du bassin de la Cesse de la commune de Bize-Minervois.

**ARTICLE 2 :**

Le dossier comprend :

- un rapport de présentation,
- un règlement,
- des documents graphiques,
- des annexes.

Il est tenu à la disposition du public dans les locaux :

- de la mairie de Bize-Minervois,
- de la préfecture du département de l'Aude,
- de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – 105, bd Barbès – 11838  
CARCASSONNE CEDEX 9.

**ARTICLE 3 :**

Une copie du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Maire de la commune de Bize-Minervois,
- Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

**ARTICLE 4 :**

Une copie du présent arrêté sera affichée en mairie de Bize-Minervois pendant au moins un mois à partir de la date de réception de la notification du présent arrêté et mention en sera faite en caractères apparents dans le journal midi libre et l'indépendant.

**ARTICLE 5 :**

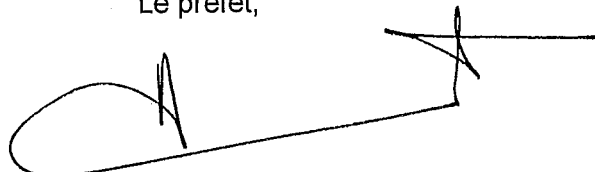
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**ARTICLE 6 :**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, MM le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le maire de Bize-Minervois sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CARCASSONNE, le 17 JUIN 2010

Le préfet,



Anne-Marie CHARVET